

Réunion ordinaire du jeudi 18 mai 2017

L'an deux mil dix sept, le jeudi 18 mai, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 12 mai 2017, s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie. La séance était publique et présidée par Mme Christiane BARRIEU, Maire Adjoint,

Etaient présents : Mmes et MM. BARRIEU Christiane, LAPEYRE Guy, RIVIERE Pascale, PETIT René, SOLANA-LASSALLE Maryline, BIAUTE Philippe, DESPAX Véronique, CLAVERIE Floriane, FIEFVET Guillaume, GUILLORY Laurence, DOZE, Marlène, LAURY Olivier, PEYRET Jean-Jacques, RAGARU Agnès.

Conseillers excusés : DESCOUSSE Alain, pouvoir à Mme Christiane BARRIEU

Secrétariat de séance : Madame RIVIERE Pascale est désignée par 15 voix pour.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2017 :

Mme Agnès Ragaru intervient pour dire que son intervention à propos du restaurant semble indiquer qu'elle en fait une affaire personnelle mais que ce n'est pas le cas. Elle dit que l'augmentation du loyer en fin de période triennale ne devrait pas poser de problème et dit que sa demande des comptes a été justifiée par l'éventuelle fragilité de l'entreprise évoquée pour ne pas augmenter le loyer. Elle précise que l'article L232-25 du Code du Commerce précise que les collectivités locales qui fournissent des prestations à des entreprises ont accès à l'intégralité de leurs comptes. Après des échanges animés, elle dit souhaiter que la commune n'augmente pas les autres loyers.

Ensuite elle conteste le fait d'avoir dit que le programme de voirie n'avait pas été voté l'an dernier et indique qu'elle a seulement précisé qu'il n'avait pas été voté en même temps que le budget. Les autres conseillers nient totalement cette présentation des faits et des propos vifs sont échangés.

Mme BARRIEU rappelle que les problèmes de santé du Maire devraient nous inciter à plus de retenue et soumet le compte rendu au vote.

Vote : Contre 0, Abstention 1 (Mme Ragaru), pour 14

Ordre du jour :

- **Informations diverses :**

Madame BARRIEU fait part des remerciements des familles endeuillées :

- Mme Bernadette CALMETTES pour le décès de M. Jacques TABACCHI
- M. Philippe LAFFORGUE pour le décès de sa mère, Mme Josette LAFFORGUE.
- Didier GARROS et Sylvie LEBOUCHER pour le décès de leur père, Serge GARROS

- **Comptes rendus de réunions :**

Madame Christiane BARRIEU propose à Mme RAGARU de faire le compte rendu de la réunion du SIAEP de Vic Fezensac. Toutefois Mme RAGARU indique qu'absente lors de cette réunion et non prévenue de cette demande de compte rendu, elle ne souhaitait pas intervenir. Mme BARRIEU confie cette présentation à Mme RIVIERE.

Mme RIVIERE présente la séance du 29 mars du SIAEP au vu des documents remis, au cours de cette réunion ont été votés le compte de gestion, le compte administratif et le budget du SIAEP. Malgré des comptes 2016 déficitaires : -151 999.21€ en investissement et - 9 898.11 € en fonctionnement, la situation reste, avec les résultats précédents, positive, soit + 208 371.81 € d'excédent en investissement et + 438 427.45 € en fonctionnement. Le budget 2017, voté au cours de cette séance, s'élève à 1 761 395.53 € en fonctionnement et à 687 014.30 € en investissement.

Mme Christiane BARRIEU demande à M. Guy LAPEYRE de faire le compte rendu de la réunion du 22/04/2017 au cours de laquelle Mme Cathy DURAN et M. SABARDIN sont venus présenter le **CIAS : centre intercommunal d'Action Sociale du Grand Auch**.

Ce service assure la gestion des aides ménagères mais a beaucoup d'autres activités : un service de soins infirmiers à domicile et Alzheimer, le portage des repas à domicile, blanchisserie et petits travaux à domicile, le déplacement accompagné pour aller chez un médecin, faire des courses ou autre, un centre local d'information et de coordination gérontologique, un service de loisirs pour retraités et personnes âgées, un service social apportant aide et secours, une épicerie socio éducative, un espace solidaire coordonné autour de l'alimentation dans un milieu éducatif.

Le but de cette réunion est de préparer l'objectif du 01/01/2019, car à partir de cette date, il faudra harmoniser tous ces services mais actuellement aucune donnée chiffrée n'est disponible.

Le préfet a adressé un courrier aux mairies pour indiquer que dans les communes de moins de 1.500 habitants, les CCAS n'étaient plus obligatoires et pouvaient être dissous. Cette proposition n'est pas souhaitée à Jégun car elle éloignerait les personnes en difficulté des centres de distribution : 37 personnes sont aidées à Jégun et dans les environs immédiats alors qu'à Castéra qui présente une population comparable mais qui n'a pas de centre de distribution sur place, il n'y a pas de bénéficiaire.

Mme RIVIERE demande si ses services sont déjà ouverts aux gens de Jégun, M. LAPEYRE dit que pour les services financés par la sécurité sociale (soins infirmiers, Alzheimer) ce devrait être possible, mais pour les autres il faudra attendre que la commune adhère à l'activité. Il ne faudra pas perdre de vue que ces choix pour participer à tous ces services auront un impact en terme de transfert de charges.

M. Guy LAPEYRE fait la présentation de la réunion budgétaire qui s'est tenue le 03/03/2017 pour le **SYNDICAT de L'AULOUE**. Pour le compte administratif de l'année 2016, les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 231 761 € et les recettes à hauteur de 453 358 € dégagant ainsi un excédent de 221.597 €.

Le budget 2017 a été voté avec une prévision en investissement de 499 854 € et en fonctionnement de 53 460 €.

M. LAPEYRE précise que le Syndicat va faire des travaux pour rétablir le bon état écologique des cours d'eau : nettoyage des embâcles mais aussi plantation d'arbres sur les rives, notamment sur les ruisseaux de Larranchélan et de Lahoutan.

Il indique aussi qu'à partir du 01/01/2018, la compétence sera transférée aux intercommunalités, il faudra donc modifier les statuts du syndicat, sûrement en juin. Le syndicat aura la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). La gestion de la prévention des inondations semble un sujet plus délicat, la commune d'Auch ne souhaitant pas déléguer cette compétence. M. Philippe BIAUTE dit qu'il pourrait y avoir un accord pour déléguer à un niveau supérieur.

M. René PETIT fait le compte rendu de la visite des responsables locaux de la Poste pour informer la Mairie des **horaires d'ouverture de la Poste de Jégun pendant la période du 26 juin au 09 septembre 2017.**

Le bureau de poste sera ouvert les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

Le mercredi de 9h à 12h15

Le samedi de 9h à 11h30

M. PETIT précise que des travaux seront engagés dans le bureau de poste en 2017, et qu'une tablette électronique sera à la disposition des usagers du bureau de poste.

Mme Christiane BARRIEU dit que c'est dommage que ces informations nous soient parvenues trop tard pour figurer sur le bulletin municipal.

Mme Christiane BARRIEU présente le **diagnostic du bureau d'études SATEC** qui travaille avec M. Pécloze **pour l'école**. Le constat est celui d'un besoin de rénovation lourde : les menuiseries simple vitrage doivent être changées, l'isolation actuelle est défectueuse et une isolation par l'extérieur est préconisée, il faut rabaïsser les plafonds, et changer le mode de chauffage pour la maternelle aussi. Pour pouvoir bénéficier d'une aide de la région il faut obtenir une amélioration minimale de 30% de la consommation d'énergie. La vérification de la toiture, refaite en 2007 n'a pas révélé d'anomalie mais il faut vérifier la structure portante. Il conviendra aussi d'installer une alarme de type 4, une VMC simple flux, un nouveau réseau téléphonique et informatique. Une nouvelle réunion aura lieu en juin ou juillet pour présenter l'esquisse.

- **travaux** :

M. Guy LAPEYRE présente la situation sur **les travaux d'adressage** et indique qu'à la place de la commission dont il avait été question pour attribuer des noms aux voies non nommées, une discussion en conseil lui paraît plus adaptée car elle réunira l'ensemble des conseillers. Un plan et la liste des voies à renommer avec des propositions de noms sont distribués à chacun. Le principe retenu est celui de désigner par « route » les routes départementales et par « chemin » les voies communales.

M. LAPEYRE rappelle que ce sont principalement les routes départementales qui doivent être nommées, il lit les propositions et les soumet à la discussion. Mme Maryline SOLANA-LASSALE dit que l'appellation route de Lectoure pour la RD 215 de la RD 103 vers Lectoure en passant devant le cimetière ne lui semble pas adaptée car peu de gens vont à Lectoure en passant par cet itinéraire. Elle propose « route de Cézan », ce qui est accepté. Mme Rivière indique que cette dénomination a déjà été donnée pour la RD 214 de la RD930 vers Cézan, après quelques échanges, Mme Floriane CLAVERIE propose de donner le nom de route de la fontaine chaude à cette dernière voie, proposition adoptée. Les autres appellations ne font l'objet d'observations.

M. LAPEYRE précise que ces appellations ne font pas encore l'objet d'une délibération car elles doivent être validées par la Poste au préalable.

M. René PETIT fait le point sur l'avancement des **travaux à la salle de judo**. Le retard constaté, dû à un problème de santé du plaquiste, est en cours de résorption. En ce moment, le plaquiste et l'électricien sont sur le chantier et les façades sont commencées.

- **Délibérations :**

Validation avant projet assainissement :

Mme Christiane BARRIEU fait le compte rendu de la réunion **assainissement** qui s'est tenu le 17/05/2017 avec M Dance, le SATESE et l'Agence de l'Eau. Les travaux prioritaires portent sur l'installation d'un poste de refoulement à la salle de sport, poste qui doit aussi être suffisant pour faire face à l'installation des algéco pendant les travaux de l'école. Ensuite la réfection du réseau d'Enlégau vers la station passe par la réalisation d'un réseau neuf en parallèle de celui existant. Il faut travailler sur l'obtention des autorisations de servitude au préalable, le fait, qu'il n'y ait que 3 propriétaires concernés, devrait faciliter le travail.

Pour ce réseau, l'estimation financière est de 80 905 € HT avec une subvention de l'agence de l'eau de 35%, pour le poste de refoulement. Pour le poste de refoulement, l'enveloppe financière sera comprise entre 50 650 € et 58 650 € en fonction de son positionnement exact qui n'est pas encore totalement finalisé à ce jour.

Mme Christiane BARRIEU demande au conseil de se prononcer sur cet avant projet.

Vote : Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 15

Avenant salle de judo :

M. René PETIT complète sa présentation des travaux du judo par la demande de validation d'un avenant portant sur des travaux d'étanchéité non prévus dans la demande initiale. L'entreprise Réchou, titulaire du marché concerné propose de réaliser cette prestation pour 1 668 € HT.

Mme BARRIEU soumet cette proposition au vote.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 1 (Mme RAGARU), Pour : 14

Emplois saisonniers :

Mme Christiane BARRIEU propose de recruter 3 agents non titulaires au cours de la période du 06/06 au 31/08/2017 inclus de façon à faire face au surcroît de travail des cantonniers. Ces postes seront à pourvoir sur la base d'un temps complet, rémunéré sur l'indice majoré 321.

Vote : Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 15

Modification du tableau des emplois :

Mme Christiane BARRIEU indique qu'un agent a obtenu une promotion au grade d'agent de maîtrise pour l'entretien des bâtiments et qu'il convient de modifier le tableau des emplois.

Mme RAGARU demande si l'ensemble du tableau des emplois va être revu, Mme RIVIERE lui répond que cette révision n'est pas prévue dans l'immédiat mais qu'il est demandé au conseil de se prononcer rapidement et ponctuellement sur l'évolution présentée afin de ne pas pénaliser financièrement l'agent ayant bénéficié de cette promotion.

Mme BARRIEU soumet cette proposition au vote :

Vote : Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 15

- **Questions diverses :**

M. René PETIT informe le conseil de la tenue ce week end du triathlon de l'agglomération d'Auch, qui se déroule sur les communes de Castéra, Jégun et Auch. La course cycliste passe par Jégun et la sécurité est assurée par les pompiers à l'intérieur du village, il est fait appel à des volontaires pour les autres carrefours, il manque quelques personnes. Si des conseillers sont intéressés ils doivent se signaler auprès de M. PETIT.

M. PETIT informe le conseil, qu'à la suite de la demande des commerçants concernés, le petit marché du mercredi ne se tiendra plus sous la Halle mais en bas des promenades et ceci dès ce prochain mercredi.

Mme BARRIEU indique que la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) a adressé un courrier à la mairie pour indiquer qu'elle souhaitait faire une inscription de la halle de Jegun dans l'inventaire des monuments historiques. Cette procédure sera longue mais permettra de protéger le monument et d'obtenir des financements de l'Etat et du Conseil Régional lorsque des travaux seront réalisés sur ce bâtiment.

Mmes CLAVERIE et GUILLORY indiquent que l'anomalie concernant la parution des événements sur la page d'accueil du site internet de la Mairie après avoir été signalée par plusieurs mails à l'hébergeur a été rectifiée. Désormais les événements enregistrés apparaissent jusqu'à leur date de réalisation et non plus ce jour là uniquement.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme Christiane BARRIEU déclare la séance close.
Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 22H35.